



**Objet : Programme de travaux de raccordement - 4ème tranche 2026**

---

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023, portant délégation d'attribution à la Présidente,

VU, la délibération du comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 24 février 2025, portant délégation spéciale du comité syndical à la Présidente pour la période de gestion des affaires courantes,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 24 février 2026,

CONSIDERANT que la quatrième tranche de travaux de raccordement au réseau public d'électricité au titre de l'année 2026, concerne 4 projets pour un montant de 100 796 € HT, dont 40 081 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets d'extension et 60 715 € HT consacrés aux extensions.

CONSIDERANT la liste de ces projets, jointe en annexe.

**DECIDE**

- Article 1 : d'approuver la quatrième tranche 2026 de travaux de raccordement au réseau public d'électricité proposée (4 projets pour un montant de 100 796 € HT),
- Article 2 : que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette décision seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **12 MAI 2026**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine GOURNEY-LECONTE'.

Catherine GOURNEY-LECONTE

AR Préfectoral  
le 19/05/2026

Acte Exécutoire sous référence :  
014-200045938-20260512-26DC0023H1-AR

CGL – DB/2026 -

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **19 MAI 2026**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **19 MAI 2026**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE  
PROGRAMME 2026 : 4ème Tranche

Nombre de dossiers : 4

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET A ALIMENTER	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
AVENAY	AVENAY	12/02/2026	Réhabilitation d'un ancien corps de ferme en 2 habitations, 1 local commercial et 4 futurs logements (92 kVA)	Pose de 190 ml de réseau BT souterrain	190	18 703 €	0 €
FIRFOL	FIRFOL	17/11/2023	Transformation d'un bâtiment agricole en maison d'habitation (12 kVA)	Pose de 70 ml de réseau BT souterrain	70	9 719 €	0 €
SAINT-HYMER	SAINT-HYMER	16/03/2026	Nouvelle maison d'habitation (12 kVA)	<u>Renforcement</u> : pose de 185 ml de réseau BT souterrain <u>Extension BT</u> : pose de 85 ml de réseau BT souterrain	85	5 449 €	13 868 €
OUILLY-LE-TESSON	OUILLY-LE-TESSON	26/04/2022	Lotissement privé de 3 macrolots pour 12 logements (97 kVA MONO foisonnés)	<u>Renforcement</u> : pose de 255 ml de réseau BT en souterrain <u>Extension BT</u> : pose de 245 ml de réseau BT souterrain	245	26 844 €	26 213 €
					590	60 715 €	40 081 €
PRIX (en € HT) DE L'EXTENSION AU ML :					102,91 €	100 796 €	